

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE MERCREDI 11 AVRIL 2012 À 19:30 HEURES,

Sont présents : Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Réjean Beaulieu, Vincent More et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

Est absent : Le conseiller, monsieur David Guimont.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. Ouverture de la séance et déclaration des élus

La séance est ouverte à 19h30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

2012-04-50

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2012

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

2012-04-51

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Information du maire

Le maire informe les gens sur les rencontres du mois de mars auxquelles il a assisté : MRC, aboiteaux, prochaine AGA de l'Association des plus beaux villages du Québec.

5. Information des conseillers

Madame Jacqueline Poirier informe que l'Office du Tourisme et des congrès du Bas St-Laurent à Rivière-du-Loup aura une nouvelle image.

6. Information de la directrice générale

Aucune information de données.

ADMINISTRATION

7. Alimentation en eau potable - ouverture des soumissions - acceptation

2012-04-52

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vient de terminer le processus d'appel d'offres pour le projet d'aqueduc du centre du village;

CONSIDÉRANT QUE six soumissionnaires ont déposé en date du 30 mars 2012 leur soumission :

*Excavations Bourgoin & Dickner	4 099 173.00\$
*Transport Pierre Dionne	4 105 394.88\$
*Entreprises GNP	4 264 633.79\$
*Lafontaine Leclerc	4 434 343.63\$
*Construction Jean-Paul Landry	4 629 914.46\$
*Allen	4 888 000.00\$

CONSIDÉRANT QU'après vérification il s'avère que la plus basse soumission celle d'Excavation Bourgoin et Dickner est conforme aux exigences du devis :

EN CONSÉQUENCE il est recommandé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil accepte la soumission de Bourgoin et Dickner au montant de 4 099 173.00\$ avant les taxes applicables conditionnelle à ;

- L'acceptation du certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;
- L'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;
- L'ajustement de la subvention du MAMROT sur le projet suite à la sortie des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-04-52A

7A. Alimentation en eau potable – début du travail de l'entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavations Bourgoin & Dickner doit prévoir trois semaines de travail de bureau pour réaliser les dessins d'atelier pour le projet d'aqueduc au centre du village avant de débiter sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux est prévu, dans son échéancier, au début de juin pour se terminer en novembre;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est acceptée par le conseil municipal mais conditionnellement à l'obtention de trois acceptations provenant de ministères différents et qu'elles arriveront d'ici la fin mai;

CONSIDÉRANT QUE ce délai est très serré pour que le chantier se termine à temps en novembre;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la municipalité aura reçu ses acceptations des ministères, l'entrepreneur Bourgoin et Dickner pourra débiter ses travaux;

CONSIDÉRANT QUE trois semaines devront être travaillées au bureau avant de travailler sur le terrain ce qui donnera un début de travaux en fin juin et un possible retardement pour la fin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet;

QUE le conseil autorise Excavations Bourgoin et Dickner à débiter les travaux liés aux dessins d'atelier pour ne pas retarder le début des travaux pour un maximum d'engagement de 15 000\$;

Le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu, demande d'indiquer sa dissidence sur ce point.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-04-53

8. Alimentation en eau potable – règlement d'emprunt

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un projet d'alimentation et de traitement de l'eau potable au centre du village;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour ce projet ont été ouvertes le 30 mars 2012 et que la plus basse soumission conforme s'élève au montant de 4 099 173\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, en date du 22 septembre 2008, la confirmation d'une aide financière de 2 529 904\$ s'appliquant sur les coûts admissibles (80% en 2008) au volet 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale de la part de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, dont un exemplaire est joint en Annexe A au présent règlement; laquelle fait présentement l'objet d'une demande de révision à la hausse auprès du MAMROT afin que le fardeau fiscal des contribuables soit représentatif de celui des autres citoyens du Québec pour bénéficier des services d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu et signé le protocole d'entente en date du 19 décembre 2011 pour cette même confirmation d'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'une résolution a aussi été faite par le conseil le 12 mars 2012 à la demande du MAMROT pour faire un transfert au programme PIQM;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime juste et raisonnable qu'une partie du fardeau fiscal (25%) soit supportée par l'ensemble des contribuables de la municipalité, sur la base de l'évaluation foncière, notamment en raison du fait que des immeubles non imposables à caractère communautaire bénéficieront des travaux visés par le présent règlement et compte tenu que certains travaux bénéficient à l'ensemble de la population, plus particulièrement concernant la voirie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime juste et raisonnable que le solde du fardeau fiscal (75%) soit supporté par les immeubles desservis par l'aqueduc, telle que décrit au plan de l'Annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement comporte un emprunt visant des travaux de voirie et d'aqueduc dont plus de la moitié du coût des travaux fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, ce qui fait en sorte, puisque le montant de subvention est entièrement affecté à la réduction du montant global de l'emprunt, ainsi que le montant de TECQ (Annexe E) que le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle suivant l'article 117 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, entrée en vigueur le 17 juin 2009 (2009, chapitre 26);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et résolu à la majorité :

QUE le conseil accepte le règlement d'emprunt #2012-02-316 dont une lecture a été faite.

Le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu, demande d'indiquer sa dissidence sur l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9. Protocole d'entente sur la gestion commune de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ)

2012-04-54

CONSIDÉRANT QUE Notre-Dame-du-Portage est le porteur du projet de l'AGA 2012 de l'Association des plus beaux villages du Québec en partenariat avec les municipalités hôtes de St-Pacôme, Kamouraska et Cacouna;

CONSIDÉRANT QU'est incombé une partie des frais liés à l'organisation pour les municipalités hôtes tels : les collations, le dîner et souper du jeudi , le dîner de vendredi, l'activité jeudi en après-midi incluant les déplacements et l'animation du jeudi soir;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont choisi de s'unir pour partager les frais liés à l'organisation afin d'accueillir les membres de l'APBVQ et mettre en valeur leur milieu;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet implique une gestion administrative et budgétaire partagée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente entre les 4 municipalités pour la gestion commune concernant AGA 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Rapport des activités incendie

Le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur fait état de la situation de l'incendie à Notre-Dame-du-Portage depuis la date du 8 avril puisque la municipalité est maintenant desservie par la ville de Rivière-du-loup en incendie.

11. Résolution pour la centrale d'appels d'urgence 9-1-1 du 8 avril au 30 avril 2012

2012-04-55

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une entente avec la ville de Rivière-du-Loup pour une desserte en incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de cette entente est le 8 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Rivière-du-Loup est présentement desservie par la centrale 911 de Lévis jusqu'au 30 avril;

CONSIDÉRANT QU'une correspondance en date du 20 mars a été produite par la directrice générale pour aviser le centre Cauca de ces modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier;

QUE le conseil demande les modifications du 8 avril au 30 avril 2012 de la centrale Cauca à la centrale de Lévis et au 30 avril de transférer le tout à la centrale CAUREQ comme la ville de Rivière-du-Loup et ainsi mettre fin au contrat de Cauca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12. Résolution autorisant la signature du contrat 9-1-1 avec CAUREQ pour le service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1

2012-04-56

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté un règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, et autorisé par résolution l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 à verser directement au CAUREQ la taxe ainsi prélevée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le contrat proposé par le Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ), pour le Service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1, et ce, pour une durée initiale de 5 ans.

D'AUTORISER, le maire Louis Vadeboncoeur et la directrice générale, Annie Lemieux à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13. Résolution pour Bell Canada en regard du changement de fournisseur du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 (SCAU) de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

2012-04-57

CONSIDÉRANT QUE une séance tenue le 11 avril 2012, le conseil municipal a mis fin à l'entente avec CAUCA, que le 21 mars 2012 le Centre Cauca a été informé par lettre de la fin du mandat;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même séance, le conseil a accepté l'offre du CAUREQ relativement au service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 (SCAU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil municipal avise la Cie de téléphone Bell Canada qu'à l'échéance de l'entente, soit le 30 avril 2012 le service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 (SCAU) sera offert par le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) plutôt que par CAUCA :

QUE le maire et le directrice générale soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14. Résolution avisant l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser la taxes pour le financement du 9-1-1 au CAUREQ à partir du 30 avril 2012

2012-04-58

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à la date du transfert, au Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ), dont le siège social est situé au 400, avenue Sirois, Rimouski (Québec), G5R 6E2 pour et à l'acquit de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15. Résolution pour l'entente avec la MRC de RDL pour les communications

2012-04-59

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité technique sur les télécommunications d'urgence afin d'établir les besoins en matière de communication d'urgence et constatant des problématiques relevées sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie dont l'une des actions est d'établir un réseau de communication d'urgence entre les intervenants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Rivière-du-Loup a transmis à toutes les municipalités de son territoire ainsi qu'à la Régie intermunicipale de protection contre les incendies Kamloop, un projet d'entente intermunicipale pour

l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence accompagnée de prévisions budgétaires pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu;

QUE ce conseil accepte le contenu de l'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence et les prévisions budgétaires pour l'année 2012.

QUE ce conseil autorise le maire et le directeur (trice) général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, à titre d'intervenante, l'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

16. Parc de l'Anse – ouverture des soumissions - acceptation

2012-04-60

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres pour les services d'une firme pour l'élaboration d'une esquisse pour le projet d'aménagement du parc de l'Anse s'est amorcé le 29 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissionnaires sur 3 invitations;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes avant les taxes applicables:

- Urba Solutions au montant de 14 100\$
- Urbanex au montant de 10 508\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la plus basse soumission d'Urbanex au montant de 10 508\$ pour effectuer les esquisses du concept du projet d'aménagement du parc de l'Anse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17. Érosion des berges – aboiteaux information

M. Vadeboncoeur fait l'état de la situation suite à une réunion sur la réparation des aboiteaux à l'ouest de la municipalité.

18. Avis de motion sur le règlement 2011-11-314 modifiant le règlement de zonage portant sur les résidences de touriste

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Vincent More pour l'adoption, lors d'une prochaine séance d'un règlement portant sur les résidences de touriste suite à la modification demandée par la MRC.

19. Rapport préliminaire de Ryalys au CCU information

M. Vadeboncoeur explique que la firme Ryalys a déposé au CCU un document préliminaire suite à un mandat demandé par la municipalité en 2011 sur la caractérisation des paysages.

LOISIRS ET CULTURE

20. Rapport du mois de mars en loisirs

Un état du rapport du coordonnateur aux loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois de mars a été donné.

21. Fête des bénévoles – 20 avril 2012

La fête des bénévoles sera le 20 avril prochain au chalet des sports à 17h30.

CORRESPONDANCE

22. Accusé réception d'une lettre envoyée au ministre Bolduc

Accusé réception suite à un envoi au ministre Bolduc

23. Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent

Invitation le 21 avril à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup pour un 6^e rassemblement annuel du Réseau de solidarité municipale du Bas St-Laurent.

24. Assemblée nationale Stéphane Bergeron

Correspondance de présentation du nouveau porte-parole en matière d'affaires municipales à l'Assemblée Nationale.

25. François Lapointe – téléphonie sans-fil

Correspondance sur la téléphonie sans-fil.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2012-04-61

26. Approbation des autorisations de dépenses

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE toutes les demandes d'autorisations de dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisations de dépenses – avril 2012» et totalisant un montant de 52 008.94\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers présents.

2012-04-62

27. Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de mars 2012 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 173 882.10\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

28. Période de questions

Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

29. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur Vincent More la séance est levée à 21h40.

Le maire,

La directrice générale,

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.